

PREMIÈRE IMPLANTATION D'UN PACEMAKER CHEZ UN NOUVEAU-NÉ EN BELGIQUE

Publié le 11 mars 2025



par Daily Science

Quelques instants à peine après sa naissance, un nouveau-né a bénéficié de l'implantation d'un micro-pacemaker. Souffrant d'un rythme cardiaque extrêmement lent, ce bébé nécessitait un dispositif sur mesure, adapté à son petit poids. À peine une cinquantaine de dispositifs similaires ont été implantés dans le monde. La procédure a été coordonnée par le [Service de cardiologie pédiatrique des Cliniques universitaires Saint-Luc](#). C'est une première en Belgique.

Micro-pacemaker, maxi avantages

Les pacemakers traditionnels s'avèrent particulièrement imposants à l'échelle du corps d'un nourrisson. Outre la place occupée, ces dispositifs présentent des désavantages conséquents en termes de cicatrisation et des risques d'infection associés.

« Le fœtus souffrait d'un BAV (Bloc auriculo-ventriculaire) congénital, un trouble du rythme cardiaque qui peut déjà survenir in utero. Cette pathologie touche la jonction électrique entre le haut (les oreillettes) et le bas (les ventricules) du cœur, ce qui entraîne un rythme cardiaque extrêmement lent avec des conséquences sur la croissance du fœtus puis du nouveau-né », précise l'équipe de cardiologie pédiatrique.

« Un traitement transplacentaire a été administré dès 24 semaines de grossesse afin d'accélérer le

rythme cardiaque. Mais aussi de réduire au maximum le risque de décompensation cardiaque, voire de mort in utero. Et d'amener le fœtus le plus loin possible dans la grossesse, sous étroite surveillance médicale. »

Accord préalable nécessaire

Vu le risque important de naissance prématurée et de petit poids à la naissance, l'équipe médicale s'est tournée vers un appareillage jamais employé en Belgique : le Micro-pacemaker de la firme « [Medtronic](#) ». Davantage adapté au poids réduit du nourrisson, ce dispositif permet en outre de diminuer le temps d'hospitalisation, évitant de recourir à d'autres alternatives (traitement intraveineux par Isuprel, placement d'un pacemaker temporaire) pour accélérer le cœur avant l'opération.

Comme ce Micro-pacemaker n'avait jamais été implanté en Belgique, l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) a dû délivrer un accord.

Un rythme cardiaque désormais normal

La naissance a eu lieu 5 semaines avant le terme et a nécessité une coordination précise entre les équipes d'obstétrique, de néonatalogie, de soins intensifs pédiatriques, de cardiologie pédiatrique, d'anesthésie et de chirurgie. L'intervention s'est déroulée immédiatement après la naissance. Une thoracotomie (petite ouverture entre les côtes) a été réalisée pour implanter la sonde, soit le fil électrique reliant le boîtier du pacemaker au cœur. Le boîtier a, quant à lui, été placé par incision abdominale.

« L'implantation constitue une véritable réussite : le rythme cardiaque de l'enfant est désormais normal. Après une hospitalisation de quelques jours aux soins intensifs pédiatriques puis en cardiologie pédiatrique, l'enfant a pu passer les fêtes de fin d'année dans sa famille. Il est régulièrement suivi en cardiologie pédiatrique. »

Une cinquantaine de cas dans le monde

« Première en Belgique, cette implantation reste rare à l'échelle mondiale : à peine une cinquantaine de cas rapportés, majoritairement aux USA. Ce Micro-pacemaker vient désormais élargir l'éventail thérapeutique pour les nouveau-nés souffrant de troubles cardiaques. »

« Il confirme toute l'importance des collaborations entre les firmes pharmaceutiques et le monde médical pour le développement d'alternatives pour les patients souffrant de pathologies rares et spécifiques, en particulier en pédiatrie », conclut l'équipe de cardiologie pédiatrique des Cliniques universitaires Saint-Luc.